

Détails et règlements du concours « Les 10 jours de Noël dans le Haut-Saint-Laurent »

1. Les conditions de participation

1.1 Aucun achat requis. Pour participer au concours « Les 10 jours de Noël dans le Haut-Saint-Laurent », le participant doit se rendre sur la page Facebook Tourisme Haut-Saint-Laurent, entre le 3 décembre et le 13 décembre 2021.

1.2 Le participant devra commenter la publication du jour et exécuter l'interaction demandée. En participant au Concours, vous reconnaissez avoir lu le règlement officiel et acceptez de vous y conformer.

1.3 La MRC du Haut-Saint-Laurent, qui gère Tourisme Haut-Saint-Laurent, n'est pas responsable d'aucun problème pouvant survenir dans la participation au Concours.

2. Description du prix

2.1 Chaque gagnant du jour se verra remettre un panier cadeaux rempli de produits 100 % locaux d'une valeur de 99 \$.

2.2 La MRC du Haut-Saint-Laurent peut, à sa discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.

2.3 Les médias sociaux ou autres plateformes utilisées pour ce Concours, ainsi que leurs sociétés mères, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents, consultants, bénévoles et employés respectifs se dégagent de toute responsabilité ayant trait aux dommages, dommages compensatoires, directs, indirects, consécutifs ou autres, pouvant être causés par la participation au Concours ou le téléchargement de toute information relative au Concours ou pouvant en découler de quelque façon que ce soit.

2.4 Vous acceptez dans votre utilisation des médias sociaux pour ce Concours de ne pas employer de langage obscène, diffamatoire ou injurieux qui porte atteinte à la marque de commerce ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou qui viole tout autre droit de propriété intellectuelle ou de droit à la vie privée.

3. Distribution des prix

3.1 Les noms des gagnants seront déterminés au hasard parmi tous les participants éligibles au Concours à la date limite du Concours. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations éligibles reçues à la date limite du Concours. Les gagnants seront dévoilés par le biais d'un commentaire sous la publication du jour de la page Facebook Tourisme Haut-Saint-Laurent.

3.2 Il y aura un tirage chaque jour pendant 10 jours. Par conséquent, il y aura un total de 10 gagnants différents. Chaque participant peut participer au Concours une fois par jour mais un gagnant ne peut remporter plus d'un prix.

3.3 Les tirages auront lieu quotidiennement entre midi et 13 h, virtuellement. À noter que les gagnants des samedis et dimanches seront annoncés le lundi.

3.4 Les gagnants devront communiquer avec la personne autorisée à représenter la MRC du Haut-Saint-Laurent pour la remise dudit prix. Les gagnants devront récupérer leur prix au 10 rue King à Huntingdon sur rendez-vous entre 9 h et 16 h, les 14, 15 et 16 décembre 2021. Aucune livraison ne pourra être effectuée.

4. Dates de commencement et de fin du Concours

Le Concours débute le 3 décembre 2021 à midi et se termine le 13 décembre à midi. Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance mentionnée ci-dessus pour quelque raison que ce soit.

5. Règles générales

5.1 Ce Concours est ouvert à toute personne de 18 ans et plus qui réside au Québec, à l'exception des employés, représentants et mandataires de la MRC du Haut-Saint-Laurent, leurs sociétés affiliées respectives, leurs partenaires ainsi que les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés.

5.2 Le présent Concours est soumis à toutes les lois applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

5.3. Le présent Concours est tenu et organisé uniquement par la MRC du Haut-Saint-Laurent afin de promouvoir l'achat local dans la région du Haut-Saint-Laurent.

5.4. Nous ne sommes pas affiliés avec Facebook. Ce concours n'est pas géré, commandité ou approuvé par Facebook.

Sarah Rennie
Agente au développement touristique
MRC du Haut-Saint-Laurent
450 264-5411 poste 223
tourisme@mrchsl.com